



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Bureau de l'environnement  
Installations classées pour la protection de l'environnement

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE  
EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN DE LA CRESSONNIÈRE  
COMMUNES DE CROISSY-SUR-CELLE ET BLANCFOSSÉ**

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique environnementale du 13 SEPTEMBRE 2021 AU 13 OCTOBRE 2021** sur le projet de la **SARL PARC ÉOLIEN DE LA CRESSONNIÈRE** d'exploiter un parc éolien implanté sur les communes de **CROISSY-SUR-CELLE ET BLANCFOSSÉ**.

1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison. La puissance unitaire des éoliennes est de 3 MW à 4,8 MW, avec une puissance installée totale maximale entre 15 et 24 MW, pour une hauteur en bout de pale de 169,5 à 180 m, relevant de la rubrique n° 2980 pour l'activité soumise à autorisation.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Albert Bécard, principal de collège en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

4. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de CROISSY-SUR-CELLE.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public en mairies de CROISSY-SUR-CELLE et de BLANCFOSSÉ :

- **Lundi 13 septembre 2021 de 16h00 à 19h00 à CROISSY-SUR-CELLE,**
- **Mardi 28 septembre 2021 de 17h00 à 20h00 à CROISSY-SUR-CELLE,**
- **Mercredi 29 septembre 2021 de 17h30 à 21h00 à BLANCFOSSE,**
- **Mercredi 6 octobre 2021 de 17h30 à 21h00 à BLANCFOSSE,**
- **Mercredi 13 octobre 2021 de 14h00 à 17h00 à CROISSY-SUR-CELLE.**

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, la note de présentation non technique, le résumé non technique, la notice de renseignements, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans, les annexes (avis de l'Autorité environnementale tacite) sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)) dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures d'ouverture des mairies de CROISSY-SUR-CELLE et de BLANCFOSSÉ.

7. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de :

**Bonneuil-les-Eaux, Breteuil, Catheux, Cormeilles, Domeliers, Esquennoy, Fléchy, Fontaine-Bonneleau, Francastel, Gouy-les-Groseillers, Hardivillers, Lavacquerie, Le Crocq, Le Gallet, Le Saulchoy, Oursel-Maison, Villers-Vicomte, dans le département de l'Oise et Belleuse, Bosquel, Conty, Fleury, Fransures, Hallivillers, Lawarde-Mauger-L'Hortoy, Monsures, Rogy et Tilloy-les-Conty, dans le département de la Somme.**

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies de CROISSY-SUR-CELLE et de BLANCFOSSÉ
- par courrier adressé à la commune de CROISSY-SUR-CELLE, à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mise en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/2559>
- par courrier électronique adressé à :  
[enquete-publique-2559@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2559@registre-dematerialise.fr)

9. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

[www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Yannick VIALLES - Chef de projets éolien Hauts-de-France - Mail : [yannickvialles@groupevaleco.com](mailto:yannickvialles@groupevaleco.com) - SARL Parc Éolien de la Cressonnière -188, rue Maurice Béjart, CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.